



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 avril 2019
Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Dans sa lettre au Secrétaire général en date du 15 janvier 2019, le Président du Conseil de sécurité a indiqué que le Conseil avait décidé d'envoyer une mission en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire et Guinée-Bissau). Le mandat de la visite a été par la suite approuvé par le Conseil (voir annexe I). La mission, codirigée par les représentants de la Côte d'Ivoire et de la Guinée équatoriale (ce dernier faisant également office de Président du Conseil de sécurité pour le mois de février 2019), comprenait des représentants de tous les membres actuels du Conseil (voir annexe II).

II. Côte d'Ivoire

2. Les 14 et 15 février 2019, le Conseil de sécurité a effectué sa première visite en Côte d'Ivoire depuis que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a achevé son mandat en 2017. L'objectif principal de cette visite était de faire le point des processus de transition en Côte d'Ivoire et au Libéria et d'appuyer les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et des équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région du fleuve Mano.

3. Le Conseil de sécurité a rencontré le Vice-Président de la Côte d'Ivoire, Daniel Kablan Duncan, et le Ministre des affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, et assisté à une table ronde sur le passage du maintien à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire et au Libéria, à laquelle ont également participé les coordonnateurs résidents dans les deux pays.

Réunion avec le Vice-Président et le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire

4. Le Vice-Président Duncan s'est félicité du travail accompli par l'ONU, en particulier l'ONUCI, en faveur de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire. Il a suggéré que le cas de la Côte d'Ivoire serve de modèle aux pays qui passent du maintien à la consolidation de la paix. Il a déclaré que l'autorité du Président Alassane Ouattara, la maîtrise nationale des processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité, les efforts de réconciliation nationale, un partenariat efficace avec l'ONUCI et une collaboration étroite avec les



pays voisins ont été autant de facteurs clefs qui ont contribué au succès du processus de transition en Côte d'Ivoire.

5. Il a noté les performances économiques spectaculaires du pays, marquées par un taux de croissance de 8 % et les efforts faits pour améliorer la situation socioéconomique de la population grâce à l'adoption d'un programme axé sur l'éducation et la santé pour la période 2019-2020 (évalué à environ 2,8 millions de dollars). Il a souligné les bons résultats obtenus par la Côte d'Ivoire dans le domaine de la gouvernance. Il a signalé que la situation politique en Afrique de l'Ouest était stable et a encouragé l'ONU à accroître son soutien en faveur des actions en matière de sécurité, notamment à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Enfin, il a réaffirmé l'engagement du pays à l'appui de l'œuvre de l'ONU dans les domaines du maintien de la paix et de la prévention des conflits.

6. Le Ministre des affaires étrangères a remercié le Conseil de sécurité de sa visite. Il a évoqué l'exposé que le Président Ouattara a présenté récemment au Conseil en décembre 2018 et au cours duquel il a souligné les progrès accomplis depuis la fermeture de l'ONUCI, noté l'excellente coopération entre le Gouvernement ivoirien et l'ONUCI et remercié l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble de leur appui lors du processus électoral et de la crise postélectorale en 2010-2011. Il a relevé une amélioration de la situation socioéconomique de la population, mis l'accent sur le taux de la croissance économique de 8 % et a souligné que la crise était passée dans le pays. Enfin, il est revenu sur le succès avec lequel la Côte d'Ivoire a présidé le Conseil en 2018.

7. Le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies, Anatolio Ndong Mba, en sa qualité de coresponsable de la mission, a déclaré que la visite avait pour objet de faire le bilan des réalisations de la Côte d'Ivoire depuis la fermeture de l'ONUCI. Il a déclaré que le pays était un moteur économique dans la région et a exprimé l'espoir qu'il resterait un modèle de consolidation de la paix. Il a salué les progrès accomplis sur la voie d'une paix et d'une prospérité économique durables dans le pays et a réaffirmé le ferme attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté et à l'intégrité de la Côte d'Ivoire. Il a souligné la nécessité de renforcer la réconciliation et la concertation nationales et de poursuivre les efforts dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité pour prévenir la reprise du conflit en Côte d'Ivoire et dans le bassin du fleuve Mano. Il s'est félicité de l'amélioration de la sécurité et de la situation humanitaire dans le pays. Il a souligné qu'il incombait au premier chef au Gouvernement ivoirien de garantir la stabilité et salué les actions menées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et toutes les formes de trafic. Il a également insisté sur le fait que la Côte d'Ivoire devait assurer un processus électoral crédible en 2020 pour consolider la paix et la stabilité dans le pays. Enfin, il a salué l'importance du rôle joué par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel dans sa collaboration avec les États Membres et les organisations régionales pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité dans la sous-région et a réaffirmé l'appui du Conseil à la Côte d'Ivoire.

8. Le Ministre des affaires étrangères a évoqué l'évolution récente de la situation politique dans le pays, notamment la création d'un nouveau parti au pouvoir unifié, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix, l'ouverture d'un dialogue politique sur le réexamen de la Commission électorale indépendante et la démission du Président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro. Sur ce dernier point, le Ministre a expliqué qu'en décidant de ne pas adhérer au Rassemblement, M. Soro n'était plus membre de la majorité parlementaire et a donc dû démissionner. Il a également donné l'assurance que la prochaine élection présidentielle serait l'occasion de consolider la démocratie en Côte d'Ivoire.

9. Le Vice-Président a informé la mission que 93 % des anciens combattants avaient été réintégrés. Pour sa part, le Ministre des affaires étrangères a noté trois éléments qui ont contribué au succès du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Côte d'Ivoire : a) la détermination du Président Ouattara ; b) un programme clairement défini par le Gouvernement, qui offrait des possibilités de formation et d'emploi à ceux qui avaient choisi de quitter l'armée ; et c) un financement national. À cet égard, il a signalé que le Gouvernement avait financé 72 % du programme sur une période de trois ans. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, il a relevé que l'accent avait été mis sur la nécessité de renforcer les forces armées et de police, notamment par la formation et la fourniture de matériel. Il a indiqué que le processus de réforme du secteur de la sécurité était en cours.

10. En réponse aux questions des membres de la mission du Conseil de sécurité, le Vice-Président a déclaré que la réconciliation nationale était l'une des priorités du Président Ouattara, au même titre que la paix, la sécurité et le redressement économique. Il a informé la mission de la création de deux commissions, en 2011 et 2015, ainsi que de celle, en 2016, d'un ministère chargé de la promotion de la réconciliation nationale. Il a également évoqué l'amnistie accordée en août 2018 à 800 personnes, dont l'ancienne Première Dame, Simone Gbagbo, condamnées pour des crimes liés à la crise postélectorale de 2010-2011. Il a appelé l'attention sur les efforts faits pour recenser et indemniser les victimes de la crise, grâce à un fonds de 10 milliards de francs CFA alloué au processus. Il a fait savoir que le Gouvernement avait identifié des partenaires clefs pour accompagner le processus de réconciliation nationale, notamment les chefs traditionnels, les groupes de jeunes et les organisations de la société civile, noté que des élections locales et régionales avaient été organisées avec succès en 2018, malgré les incidents qui les avaient émaillées, et souligné les efforts déployés pour encourager le dialogue national, sous-tendus par le réexamen sans exclusive de la Commission électorale indépendante, en vue de la tenue d'élections pacifiques et crédibles en 2020.

11. Le Ministre des affaires étrangères a pris note des actions menées par le Président Ouattara pour créer les conditions d'un dialogue continu et faciliter le retour des réfugiés de la crise postélectorale de 2010-2011. Il a insisté sur le fait que la réconciliation nationale était un processus de longue haleine et invité les partenaires à accorder à la Côte d'Ivoire du temps pour obtenir davantage de résultats.

12. Le Vice-Président a signalé que l'amélioration des conditions de vie des femmes était l'une des priorités du Président Ouattara. Il a souligné l'importance accordée à l'égalité des sexes dans la Constitution, adoptée en 2016, et fait part des initiatives lancées en faveur de l'autonomisation des femmes, dont la création d'un fonds pour les femmes et le développement pour soutenir les femmes chefs d'entreprise en Côte d'Ivoire. Le Ministre des affaires étrangères a ajouté que la Côte d'Ivoire avait créé un fichier de femmes qualifiées pouvant travailler dans l'administration publique.

13. Le Vice-Président a informé la mission de la collaboration avec des organisations sous-régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux, notamment la France, dans la lutte contre le terrorisme. Il a rappelé les graves problèmes de sécurité qui régnaient au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, ainsi que l'appui apporté par la Côte d'Ivoire aux actions en matière de sécurité, y compris grâce au déploiement de 650 soldats ivoiriens auprès de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies au Mali. Il a préconisé l'octroi d'un soutien effectif à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

14. Le Ministre des affaires étrangères a évoqué les effets de la crise libyenne sur le Mali et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et exhorté la communauté internationale à redoubler d'efforts pour instaurer la stabilité et une paix durable en Libye. Il a souligné que la prévention était essentielle dans la lutte contre le terrorisme et noté la mise en place de mécanismes régionaux et internationaux d'échange de renseignements.

15. Le Vice-Président a noté les efforts de lutte contre l'impunité, la création de la commission nationale des droits de l'homme et de la réforme de la justice. Pour sa part, le Ministre des affaires étrangères a réaffirmé la volonté de la Côte d'Ivoire de respecter et de promouvoir les droits de l'homme.

16. En réponse à la question de savoir comment la Côte d'Ivoire traitait le flux de migrants d'Afrique de l'Ouest, le Ministre des affaires étrangères a déclaré que 40 % des 22 millions de personnes vivant en Côte d'Ivoire étaient des étrangers et souligné que cette diversité constituait un atout pour le pays. Il a reconnu que la Côte d'Ivoire était aussi un pays de transit pour les flux migratoires illégaux et a insisté sur le fait qu'elle avait adopté des politiques visant à faciliter le retour des migrants ivoiriens qui avaient traversé les frontières de manière illégale.

17. En ce qui concerne la coopération avec l'Afrique, le Vice-Président a réaffirmé l'appui donné par la Côte d'Ivoire à l'établissement de zones de libre-échange et d'un marché unique africain. Le Ministre des affaires étrangères a déclaré que la Côte d'Ivoire était favorable à l'adoption d'une monnaie unique ouest-africaine.

18. En réponse aux questions posées par les membres du Conseil de sécurité sur le rôle de la Côte d'Ivoire dans la sous-région, le Ministre des affaires étrangères a relevé l'importance de celui qu'a joué le Président Ouattara, de 2012 à 2014, en tant que Président en exercice de la CEDEAO, pour désamorcer les tensions au Mali. Il a également fait remarquer que le pays était une puissance économique importante dans la région.

19. Le Vice-Président a signalé que le retour des personnes déplacées et des réfugiés était une priorité majeure pour le Gouvernement, et indiqué que 280 000 des 300 000 réfugiés étaient revenus à ce jour, dont 250 000 du Libéria. Il espère que tous les réfugiés retourneront en Côte d'Ivoire d'ici à 2020. Il a ajouté que la Côte d'Ivoire s'était concentrée sur l'éducation, en créant de nouvelles universités à Abidjan et dans les principales régions. Il a également demandé au Conseil de sécurité de faire prendre conscience aux partenaires du grand rôle économique que la Côte d'Ivoire assure dans la sous-région. Le Ministre des affaires étrangères a évoqué les initiatives prises pour moderniser le pays en y établissant des industries de transformation dans les années à venir et engagé les investisseurs à soutenir les efforts de développement du pays. Il a rappelé l'objectif que s'est fixé la Côte d'Ivoire de devenir un pays émergent à l'horizon 2030.

Table ronde sur le passage du maintien à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire et au Libéria

20. Au cours de la table ronde sur le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, les coordonnateurs résidents en Côte d'Ivoire et au Libéria ont fait part de leur expérience de la transition dans ces pays.

21. Le Coordonnateur résident en Côte d'Ivoire a indiqué que la planification du passage du maintien à la consolidation de la paix avait commencé en 2015, deux ans avant la fermeture de l'ONUCI. Il a fait observer que le processus avait été le résultat d'une approche coordonnée entre l'ONUCI, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, les partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies. L'accent avait été mis sur le recensement des défis qui subsistaient et qui avaient été intégrés dans le

plan national de développement 2016-2020 et dans le cadre de programmation des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire pour la période 2017-2020. Par la suite, le Gouvernement a élaboré un programme et une stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale pour 2016-2020. Il a souligné que l'équipe de pays avait fait de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale, de l'état de droit, de la violence fondée sur le genre et de la sécurité de la population locale ses priorités, et précisé que 500 millions de dollars avaient été nécessaires pour le processus de transition, avant d'ajouter que l'équipe de pays avait mis la dernière main à un programme de transition d'un coût de 50 millions de dollars. Il a salué l'importante contribution financière du Fonds pour la consolidation de la paix (1,8 million de dollars), qui avait largement permis le bon déroulement de la transition en Côte d'Ivoire. Il a également noté que des fonds supplémentaires avaient été fournis par l'ONU au titre du budget ordinaire (2,8 millions de dollars), le Gouvernement de la Côte d'Ivoire (10 millions de dollars) et les partenaires bilatéraux (25 millions de dollars) pour financer le programme de transition. Le Coordonnateur résident a déclaré que le programme des Nations Unies pour le pays avait été élaboré en coopération avec le Gouvernement. Tout en notant les efforts déployés par ce dernier pour améliorer la condition de la femme, le Coordonnateur résident a mis en relief les principaux obstacles qui se dressaient sur la voie de l'égalité des sexes, en rappelant que seulement 16 % des membres du Gouvernement et 9 % des membres du Parlement étaient des femmes. Il a cité les litiges fonciers et les questions liées à la gestion des ressources naturelles comme étant les causes profondes du conflit qui subsistent en Côte d'Ivoire. Évoquant les élections locales et provinciales tenues en décembre 2018, le Coordonnateur résident a signalé que des difficultés avaient surgi en raison d'un renversement d'alliances politiques et mis l'accent sur les efforts déployés par l'ONU pour désamorcer les tensions.

22. Le Coordonnateur résident au Libéria a relevé l'attention accordée par la communauté internationale au Libéria et ajouté que le nouveau Gouvernement s'efforçait de tirer parti du retrait réussi de la mission de maintien de la paix. Il a noté que le Libéria ne s'était pas encore pleinement attaqué aux causes profondes du conflit, notamment aux questions de responsabilité et de réconciliation. Il a énuméré les fragilités politiques, en matière de sécurité, sociales et économiques qui caractérisaient le pays. À cet égard, il a noté le faible degré de décentralisation et la faiblesse de l'économie, marquée par un taux de croissance économique de 1,4 %. Il a ajouté que le pays était vulnérable aux menaces à la sécurité depuis le départ de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), une recrudescence des activités criminelles ayant été observée dans le golfe de Guinée, et a déclaré que le Gouvernement n'était pas en mesure de surveiller la longue ligne côtière du pays. Il a fait grand cas des différentes étapes suivies par l'équipe de pays des Nations Unies au Libéria pour gérer le processus de transition. Le recensement des moyens disponibles qu'a effectué l'équipe de pays et l'évaluation exhaustive de la situation à laquelle a procédé le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont abouti au rééquilibrage de la présence des Nations Unies au Libéria. Il a rappelé la création, après la fermeture de la MINUL, d'un fonds d'affectation spéciale multipartite axé sur la consolidation et la pérennisation de la paix et informé la mission que 19,3 millions de dollars avaient été mobilisés pour ce fonds. Il a également signalé la mise en place au sein du Bureau du Coordonnateur résident d'un groupe chargé de l'élaboration des politiques, de la paix et du développement et la création d'un bureau autonome du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), et a souligné la nécessité de maintenir la présence des Nations Unies dans les pays opérant un passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix afin de régler les problèmes persistants qui se posaient une fois terminées les opérations de maintien de la paix. Il a confirmé que le travail du Président du Libéria s'inspirait très largement du Programme pour le développement durable à l'horizon

2030. Il a souligné l'importance du recensement des capacités disponibles effectué par l'équipe de pays au Libéria et convenu qu'il pourrait s'agir d'un bon procédé visant à préparer le terrain pour passer du maintien à la consolidation de la paix. Il a mis l'accent sur le rôle efficace qu'a joué la Commission de consolidation de la paix à l'appui du Libéria et évoqué les discussions menées avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour trouver les moyens de redynamiser les relations avec l'Union du fleuve Mano. Abordant la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, il a fait remarquer que la dissociation des fonctions de coordonnateur résident et de représentant résident du PNUD n'avait pas été très nettement perçue au Libéria vu que les deux titulaires de ces charges entretenaient des relations de travail étroites. Il a déterminé trois principaux facteurs de conflit dans le pays, à savoir les problèmes fonciers, le respect des droits de la personne et la question de la responsabilité pour les crimes commis pendant la guerre civile. En ce qui concerne la coopération régionale, il a fait état de la bonne collaboration avec l'Union africaine et la CEDEAO en matière de prévention et de médiation. Il a demandé au Conseil de sécurité de veiller à ce que les décisions de fermer ou de réduire progressivement des opérations de maintien de la paix soient soigneusement adoptées, d'appuyer efficacement les opérations des Nations Unies avant, pendant et après la clôture des missions de maintien de la paix, et d'être conscient que le passage des contributions statutaires aux contributions volontaires avait des répercussions sur les opérations/programmes sur le terrain. Enfin, il a invité les membres du Conseil à continuer de considérer le Libéria sous l'angle de la prévention et non de la célébration.

Observations/Principaux enseignements

23. Les membres de la délégation du Conseil de sécurité se sont félicités des progrès accomplis par la Côte d'Ivoire en termes de stabilité et de croissance économique. Ils ont renouvelé leur soutien au pays et souligné la nécessité pour les autorités nationales de continuer à consolider la démocratie par des élections libres, régulières, crédibles et pacifiques en 2020. Ils les ont également appelées à renforcer la réconciliation nationale et à prendre les mesures nécessaires pour y associer toutes les parties prenantes.

24. La table ronde a été l'occasion de tirer les enseignements des processus de transition en Côte d'Ivoire et au Libéria. Elle a permis de déterminer les domaines dans lesquels un soutien accru de la part du Conseil de sécurité était nécessaire, notamment en termes de ressources humaines et financières, pour faire face aux problèmes qui subsistent après le départ des missions de maintien de la paix. Elle a aussi aidé à dégager des mesures utiles visant à assurer efficacement le passage du maintien à la consolidation de la paix, notamment grâce à l'état des capacités dressé par les équipes de pays des Nations Unies et à l'identification des tâches qui restent à accomplir après la clôture d'une mission de maintien de la paix.

III. Guinée-Bissau

25. Le Conseil de sécurité s'est rendu en Guinée-Bissau les 15 et 16 février 2019. Ses membres ont tenu un certain nombre de réunions à Bissau, entre autres, avec des agents de l'État, les responsables du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), le groupe des cinq organisations internationales présentes en Guinée-Bissau (l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies), l'équipe de pays des Nations Unies et le corps diplomatique. Les discussions ont porté essentiellement sur la situation politique et les conditions de sécurité actuelles dans le pays à l'approche des élections législatives

prévues le 10 mars 2019 et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Accords de Conakry. Cette visite a été l'occasion pour le Conseil d'insister sur la nécessité d'organiser les élections législatives le 10 mars 2019, comme prévu, et l'élection présidentielle en 2019, conformément au cadre juridique en vigueur.

Réunion avec le Premier Ministre et les principaux membres du Gouvernement

26. Dans la soirée du 15 février, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré le Premier Ministre, Aristides Gomes, et les principaux membres du Gouvernement, à savoir le Ministre de la présidence du Conseil des ministres et des affaires parlementaires, Agnelo Regalla, le Ministre des affaires étrangères, João Ribeiro Butiam Cò, le Représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies, Fernando Delfim Da Silva, et le Directeur général de la politique extérieure au Ministère des affaires étrangères, João Soares Da Gama. Au début de la réunion, M. Regalla a remercié l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil, de l'attention qu'elle n'a cessé de porter à la situation du pays, tout en espérant qu'il continuerait d'aider à briser le cycle des crises constitutionnelles que connaît le pays. Il a ensuite présenté la délégation gouvernementale.

27. M. Ndong Mba a expliqué que la visite intervenait à un moment crucial, pendant que le pays se préparait pour les élections législatives, et à la veille du démarrage de la campagne électorale. Il s'est félicité de la signature du Pacte de stabilité, le 14 février, expliquant qu'il s'agissait là d'une disposition importante des Accords de Conakry. Il a exprimé l'espoir que le Gouvernement poursuivrait ses efforts pour promouvoir l'unité et engager un dialogue constructif en vue de l'application intégrale des Accords. Pour conclure, il a souligné que l'objet de la visite était de manifester le plein appui du Conseil de sécurité au pays, de plaider en faveur d'un dialogue politique pour la mise en œuvre des Accords et d'encourager la Guinée-Bissau à organiser, le 10 mars, des élections législatives libres et régulières en prélude à l'élection présidentielle devant se tenir avant la fin de 2019. Il a annoncé que la mission tiendrait plusieurs réunions à Bissau avec divers interlocuteurs afin de mieux comprendre la situation dans le pays.

28. Le Premier Ministre a remercié le Conseil de sécurité de sa visite, preuve qu'il suivait de près l'évolution de la situation dans le pays. Il a dit espérer que cette visite permettrait au Conseil de mieux apprécier et de mieux cerner la situation en Guinée-Bissau. Il a déclaré que le Gouvernement avait fait de son mieux pour créer les conditions nécessaires à la tenue des élections, que le dialogue se poursuivait avec les partis politiques et les organisations de la société civile concernés, et que, le 14 février, les partis politiques en lice avaient signé le Pacte de stabilité, un cadre qui obligeait ses signataires à accepter les résultats et à mettre en œuvre des réformes institutionnelles après les élections, quelle qu'en soit l'issue.

29. Le Premier Ministre a également expliqué que la Guinée-Bissau disposait d'un bon cadre juridique pour les élections, qui conférait tous les pouvoirs à la Commission électorale nationale, et qu'un système biométrique avait été utilisé pour l'inscription sur les listes électorales. Les partis politiques ont également signé le Code de conduite relatif aux élections. Le Premier Ministre a estimé que le Pacte de stabilité et le Code de conduite étaient deux instruments importants qui, s'ils étaient respectés par les parties signataires, pouvaient garantir la stabilité postélectorale. Il a reconnu que certains partis politiques n'étaient pas d'accord sur la manière dont l'inscription biométrique sur les listes électorales avait été effectuée.

30. Le Premier Ministre a fait observer qu'il y avait eu des problèmes techniques avec la constitution des listes électorales, certains noms d'électeurs inscrits n'y figurant pas. Pour y remédier, des experts de la CEDEAO aidaient le Bureau de l'appui technique au processus électoral à procéder à l'épuration et à l'audit des listes

électorales afin de corriger les anomalies, d'assurer la crédibilité du processus électoral et d'éviter ainsi que les résultats des élections soient contestés. L'audit était en cours, et la liste définitive des électeurs inscrits serait rendue publique pour permettre à toutes les personnes titulaires d'une carte d'électeur de voter. Une fois le processus achevé, le Bureau de l'appui technique au processus électoral devait soumettre les listes définitives à la Commission électorale nationale, le 19 février. Le Premier Ministre a indiqué que les partis politiques avaient participé au processus et prendraient également part aux délibérations dans le cadre de la Commission. Il a expliqué que, lors du vote, tous les partis politiques auraient le droit d'avoir des représentants dans les bureaux de vote et participeraient au dépouillement manuel des suffrages, qui se ferait en public, les résultats étant enregistrés en même temps par les représentants des partis politiques et les observateurs nationaux et internationaux. Il a fait remarquer que, selon la loi, tout citoyen pouvait contester le résultat des élections.

31. En réponse aux observations et aux questions des membres du Conseil de sécurité, le Premier Ministre a noté que les élections se tiendraient conformément au bon cadre de coopération avec les Nations Unies. S'agissant de l'organisation des élections, il a déclaré que son Gouvernement avait pris contact avec tous les partenaires concernés, y compris la CEDEAO, l'Union africaine, l'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie, et souligné qu'il était nécessaire de déployer des observateurs électoraux, afin de rendre crédible le processus, ce qui était devenu une préoccupation commune. À cet égard, il a informé les membres du Conseil que l'Union européenne enverrait probablement des experts électoraux, tout en faisant valoir qu'il faudrait davantage d'observateurs. Il a déclaré que la Guinée-Bissau comptait également sur l'appui des partenaires régionaux, notamment de la Communauté des pays de langue portugaise, dans le processus électoral. Il a rassuré la mission en précisant que le Gouvernement avait entrepris les préparatifs nécessaires pour que les élections se tiennent effectivement le 10 mars. Il a toutefois reconnu que le processus électoral comportait des risques et difficultés, liés notamment à la reprise éventuelle des manifestations d'étudiants, qui pourraient avoir une incidence négative sur la sécurité lors des élections. Il a également déclaré que des acteurs politiques qui ne voulaient pas que le scrutin ait lieu attisaient les troubles sociaux en agitant l'opinion publique, et en provoquant des violences en infiltrant des manifestations d'étudiants la semaine précédente. Vu que les institutions de l'État n'étaient pas assez fortes pour faire face à ces risques, cette agitation, a-t-il noté, se répercuterait sur les élections. Le Premier Ministre a ajouté que son gouvernement était poussé à gérer des revendications sociales et à maintenir un processus électoral consensuel. Il a expliqué qu'un nouveau ministre de l'intérieur serait nommé sous peu pour pourvoir un poste vacant depuis un certain temps. La nomination arriverait à son heure pour assurer la sécurité des élections. En ce qui concerne les incidences que la grève des enseignants pourrait avoir sur les élections, le Premier Ministre a noté que cette grève était motivée par des considérations d'ordre politique. Il a en outre indiqué que, dans le cadre de l'organisation des élections, le Gouvernement se heurtait de la part de la société civile et des fonctionnaires à des pressions liées à des grèves et était en proie à une recrudescence des tensions au sein des partis politiques lors du découpage des districts. Il a expliqué qu'il a fallu concilier toutes ces questions, tout en jouant serré avec les partis politiques pendant le processus d'inscription des électeurs afin de s'assurer de leur adhésion au processus électoral.

32. S'agissant du financement des élections, le Premier Ministre a déclaré que le Gouvernement avait bénéficié d'un appui international considérable, mais que certains donateurs n'avaient pas honoré leurs engagements, ce qui avait eu un effet préjudiciable sur l'acheminement du matériel électoral, obligeant le Gouvernement à mobiliser des ressources supplémentaires pour assurer un processus sans entrave. Il a

ajouté que le Gouvernement était sous pression parce qu'il était tenu d'organiser les élections, sans pour autant disposer des ressources financières nécessaires dans le budget de l'État. Il a indiqué que le déficit avait été couvert par le panier de fonds du PNUD destiné aux élections, en précisant que les fonds qui y avaient été versés au titre des élections législatives étaient inférieurs aux contributions recueillies lors des élections précédentes.

33. Le Premier Ministre a signalé que des questions se posaient au sujet de la restructuration du BINUGBIS à un moment où le pays se préparait pour les élections législatives. Il a indiqué que, lors de son exposé au Conseil de sécurité en août 2018, il avait souligné l'importance de la coopération entre le Gouvernement et le BINUGBIS. Il a également déclaré que la redéfinition de cette coopération passerait par le dialogue, la consultation et l'échange d'informations entre le Gouvernement et le BINUGBIS. Pour lui, le BINUGBIS devrait être un outil de renforcement de l'action de réforme de l'État menée par la Guinée-Bissau. Il a fait valoir qu'une approche similaire devrait s'appliquer à la coopération entre la Guinée-Bissau, l'Union africaine et la CEDEAO, et souligné que tout plan de restructuration du BINUGBIS devait être examiné avec le Gouvernement et mis en œuvre de manière à appuyer les initiatives nationales visant à entreprendre des réformes fondamentales.

34. Pour ce qui est de la criminalité organisée, le Premier Ministre a souligné qu'il fallait aider à renforcer les capacités, notamment de surveillance, des institutions publiques compétentes, qui étaient encore faibles. Il a également relevé les problèmes d'infiltration dans les institutions publiques, qui faisaient que le Gouvernement avait du mal à combattre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Il a déclaré que, grâce à ces élections, le pays aurait de nouvelles autorités qui aideraient à lutter contre la criminalité organisée. Cependant, certaines personnes avaient leurs propres objectifs et n'étaient donc animées d'aucune volonté de lutter contre ce fléau. En sollicitant un appui pour régler ce problème, le Premier Ministre a indiqué que la Guinée-Bissau avait besoin d'un plan et devait susciter la volonté politique nécessaire pour lutter contre la criminalité, notamment dans les îles.

35. En ce qui concerne la loi sur la parité des sexes, le Premier Ministre a expliqué que le Gouvernement ne pouvait pas l'imposer aux partis politiques, mais que la Cour suprême de justice en avait informé tous les partis concernés, les encourageant à la respecter et à l'appliquer à leurs listes de candidats et de candidates. Il a noté que les partis éprouvaient quelques difficultés à s'y conformer, étant donné que de nombreuses localités, en particulier dans les îles, n'avaient pas suffisamment de femmes désireuses ou en mesure de se présenter aux élections législatives.

36. La mission du Conseil de sécurité a encouragé le Premier Ministre et son Gouvernement à poursuivre leurs efforts pour organiser les élections et remédier aux problèmes techniques y relatifs, ainsi qu'à engager un dialogue avec toutes les parties prenantes concernées pour faire en sorte que les élections se déroulent de manière ouverte, libre et transparente.

Réunion avec le corps diplomatique

37. Dans la soirée du 15 février, la mission du Conseil de sécurité a procédé à un échange de vues sur les prochaines élections et la situation générale dans le pays avec des représentants du groupe des cinq (la Communauté des pays de langue portugaise représentée par Cabo Verde), l'Angola, le Brésil, le Portugal et le Sénégal lors d'un dîner de travail à Bissau. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau a représenté l'ONU à la réunion. En réponse aux questions posées par la mission du Conseil de sécurité concernant les crises politique et institutionnelle, une personne représentant le corps diplomatique a fait observer que le régime semi-présidentiel était appliqué dans d'autres pays, et qu'il fonctionnait bien. Il a donc été

noté que le problème qui se posait en Guinée-Bissau tenait à l'interprétation ou plutôt à la non-interprétation, par le Gouvernement, de la Constitution. La personne membre du corps diplomatique a souligné qu'il fallait que le peuple bissau-guinéen se prononce sur la question dans le cadre d'un référendum constitutionnel. À propos des élections législatives, les représentants(es) du corps diplomatique ont déclaré qu'elles se tiendraient probablement comme prévu, le 10 mars, et déboucheraient sur la constitution d'un nouveau corps législatif et d'un nouveau gouvernement, l'élection présidentielle devant être organisée ultérieurement. Toutefois, la personne représentant le corps diplomatique s'est dite préoccupée par le fait que le même cycle de crises politiques pourrait persister si le pays ne se dotait pas d'industries de transformation de ses produits halieutiques et agricoles afin de renforcer son économie. Elle a en outre déclaré que la communauté internationale pouvait jouer un rôle crucial dans ce sens, souligné que le nouveau corps législatif et le nouveau gouvernement devaient réformer les secteurs de la sécurité et de l'économie, et dit en conclusion que le maintien de la présence des Nations Unies serait crucial.

38. Une autre personne membre du corps diplomatique a souligné l'importance de la visite du Conseil de sécurité et ajouté que les élections législatives se tiendraient certes probablement le 10 mars, mais des problèmes étaient survenus lors de la constitution des listes électorales du fait de l'insuffisance des kits d'inscription. Elle a fait observer qu'il s'agissait de problèmes qui se posaient également dans d'autres pays et qu'il fallait s'y attendre en Guinée-Bissau en raison de ses ressources financières limitées. Elle a également noté que, sans l'appui financier et en nature de la communauté internationale, les élections n'auraient pas été possibles.

39. Le Représentant spécial adjoint a fait état de l'appui remarquable apporté au titre des élections par le groupe des cinq. Il a remercié les donateurs concernés de leurs contributions financières et a indiqué que le panier de fonds du PNUD pour les élections avait reçu 9,9 millions de dollars des 7,7 millions demandés. Il a donc déclaré que le financement ne pouvait pas être considéré comme un obstacle à la tenue des élections.

Exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau au Conseil de sécurité

40. Dans la soirée du 15 février, au nom du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur les activités du BINUGBIS et les faits nouveaux survenus depuis la publication du rapport du Secrétaire général (S/2019/115), le 7 février 2019. Cet exposé, présenté dans les locaux du BINUGBIS, se substituait à la séance de consultation à huis clos qui se tient habituellement à New York. Il portait essentiellement sur la situation politique et les conditions de sécurité dans le contexte des préparatifs des élections législatives, ainsi que sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principales réformes institutionnelles énoncées dans les Accords de Conakry.

41. Le Représentant spécial adjoint a souligné que l'arrivée de la mission du Conseil de sécurité coïncidait avec le lancement de la campagne des élections législatives et que le Gouvernement avait effectués tous les préparatifs nécessaires aux élections, avec le concours des partenaires internationaux, dont le groupe des cinq organisations internationales présentes en Guinée-Bissau. Les principales avancées enregistrées à ce jour comprenaient la publication de la liste électorale provisoire de 733 000 personnes pour vérification, la publication finale étant prévue le 19 février, et celle de la liste, validée par la Cour suprême de justice, des candidats ou candidates de 21 partis politiques devant se présenter aux élections, le 8 février.

42. Le Représentant spécial adjoint a fait remarquer que les élections se tiendraient dans un climat tendu, marqué par la manifestation d'étudiants du 8 février et la menace brandie par l'association des enseignants et d'autres syndicats de reprendre les grèves, qui avaient été résolues lorsque le Gouvernement avait accepté de satisfaire les revendications des étudiants, y compris le paiement des arriérés de salaires des enseignants dans un délai de 10 jours. Il a indiqué que certains partis politiques (le Parti du renouveau social, le Movimento Alternância Democrática et le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde) avaient réagi publiquement face au climat politique tendu en exprimant leur inquiétude au sujet des incidences négatives que la manifestation d'étudiants pourrait avoir sur le processus électoral.

43. Le Représentant spécial adjoint a signalé qu'à compter du 16 février, les partis politiques passeraient en mode de campagne préélectorale, certains d'entre eux s'engageant dans la formation d'alliances. À cet égard, il a souligné qu'un accord avait été signé le 1^{er} février entre quatre partis politiques (le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, le Parti de la convergence démocratique, le Parti de l'unité nationale et l'Union pour le changement). En outre, de nouveaux partis politiques (le Mouvement pour l'alternance démocratique, l'Assemblée populaire unie-Parti démocratique de Guinée-Bissau et le Front patriotique de salut national) participeraient aux élections. Le Représentant spécial adjoint a également indiqué que, le 14 février, les partis politiques avaient signé le Pacte de stabilité et le Code de conduite pour les élections, conformément aux Accords de Conakry.

44. En prévision du nouveau mandat du BINUGBIS, que le Conseil de sécurité devait adopter le 28 février, compte tenu de la recommandation du Secrétaire général concernant la réduction des effectifs du BINUGBIS et son retrait avant la fin de 2020, le Représentant spécial adjoint a informé les membres du Conseil que, conformément au nouveau mandat, le BINUGBIS entreprendrait de vastes efforts de planification, de mise en œuvre et de suivi de la transition, en étroite collaboration avec les partenaires concernés, notamment les autorités nationales. Il a demandé que le futur mandat permette au BINUGBIS d'appuyer la mise en œuvre des réformes institutionnelles nécessaires et d'encourager le dialogue et la réconciliation entre les acteurs politiques et la société civile.

45. Le Représentant spécial adjoint a déclaré que les prochaines élections législatives constitueraient un tournant politique majeur, et ajouté qu'elles n'avaient jamais été un problème dans le pays, mais qu'il s'en était posé par le passé au cours de la période postélectorale. Il a également déclaré que, si la signature du Pacte de stabilité était importante, l'application rapide de ses dispositions dans la législation et dans les politiques par le futur parlement et le futur Gouvernement serait essentielle pour mener à bien les réformes à entreprendre d'urgence dans ce pays.

46. Pour conclure, le Représentant spécial adjoint a remercié le Groupe des Cinq de leur appui et de leurs contributions inestimables au processus de stabilisation et de consolidation de la paix. Il a ajouté que les progrès accomplis n'auraient pas été possibles sans l'appui du Conseil de sécurité pour une paix durable en Guinée-Bissau.

Réunion avec le Groupe des Cinq

47. Lors du petit-déjeuner du 16 février, la mission du Conseil de sécurité a procédé à un échange de vues avec les représentants du Groupe des Cinq sur la situation politique qui régnait, leurs prévisions concernant les élections législatives et l'élection présidentielle, le renouvellement du mandat du BINUGBIS et le rôle de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, ainsi que les réformes auxquelles on

s'attendait après les élections. M. Ndong Mba a félicité le groupe des efforts soutenus qu'il a déployés à l'appui du processus politique dans le pays.

48. Les membres du Groupe des Cinq ont attiré l'attention sur les principales questions qui leur semblaient importantes. Ils ont indiqué que les crises politiques récurrentes auxquelles la Guinée-Bissau avait été en proie résultaient d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels figurent la méfiance profonde entre les acteurs nationaux et la fragilité des institutions publiques. Ils ont noté que le processus électoral avait bien commencé mais s'était heurté à des difficultés techniques et financières. Les élections se tiendraient néanmoins à la date prévue. Les membres du groupe des cinq ont ajouté qu'elles ne permettraient pas de résoudre la crise politique que traversait le pays sans que les réformes nécessaires ne soient effectuées.

49. Un membre du Groupe des Cinq a relevé que les principaux problèmes auxquels se heurtaient la Guinée-Bissau étaient la corruption endémique, la divergence des opinions politiques et les interprétations et réformes de la Constitution. Il a souligné les divergences de vues et d'interprétation de la Constitution entre les acteurs politiques. Un autre membre du groupe a estimé que la situation était calme dans le pays en raison de la présence des forces de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau et noté que les pays fournisseurs de contingents étaient en butte à des difficultés financières. Le groupe s'est félicité du message clair adressé par le Conseil de sécurité aux acteurs bissau-guinéens et a souligné la nécessité d'un appui constant de la communauté internationale.

50. En réponse à des questions, un membre du Groupe des Cinq a fait état des difficultés relatives à la qualité des informations publiées par les médias publics et privés et les réseaux sociaux à l'approche des élections législatives, certaines de ces informations remettant en question la crédibilité du processus électoral. Il a souligné que, pour remédier à ce problème, le Code de conduite exigeait des réseaux d'information et des stations de radio qu'ils appuient les élections et ne diffusent pas de discours négatifs. À ce propos, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a informé la mission du Conseil de sécurité que, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUGBIS mettait en œuvre plusieurs projets relatifs au renforcement des capacités du personnel des médias. Un membre a relevé que, sur les 50 partis politiques que comptait le pays, seuls 21 se présentaient aux élections législatives, dont certains ne se présentaient pas au niveau national. Pour ce qui est de l'observation internationale, le groupe a indiqué que l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise et la CEDEAO comptaient déployer des missions, tandis que l'Union européenne enverrait deux experts.

Réunion avec le Président de l'Assemblée nationale et les chefs des partis politiques représentés au Parlement

51. Le 16 février, la mission a rencontré le Président de l'Assemblée nationale, Cipriano Cassamá, accompagné du Directeur de cabinet, Assoumane Sanha, et les chefs des partis politiques représentés au Parlement, à savoir le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, le Parti du renouveau social, le Parti de la convergence démocratique, le Parti pour une nouvelle démocratie et l'Union pour le changement.

52. Dans ses observations liminaires, M. Ndong Mba a déclaré que 2019 était une année cruciale pour la Guinée-Bissau. Il a indiqué que le Conseil de sécurité était présent dans le pays pour veiller à ce que les élections législatives se tiennent le 10 mars et l'élection présidentielle plus tard en 2019, et dit espérer que le Code de conduite et le Pacte de stabilité récemment signés seraient respectés. Il a également dit que le Conseil suivait de près la situation et procéderait à un échange de vues avec les parties prenantes nationales.

53. Le Président du Parlement a souhaité la bienvenue à la délégation et souligné qu'il s'agissait de la deuxième visite effectuée par le Conseil de sécurité dans le pays au cours de la législature en cours. Il a décrit les faits nouveaux politiques qui avaient mis fin à la crise politique, avec la reprise des activités de l'Assemblée nationale et la nomination du Premier Ministre consensuel dont la tâche principale consistait à organiser des élections législatives justes et transparentes. Il a signalé que le processus électoral se heurtait à plusieurs problèmes concernant notamment l'inscription sur les listes électorales. Il a informé la mission qu'il en avait surgi au niveau de la base de données électorales suite à la décision du Procureur général de suspendre les activités du Bureau de l'appui technique au processus électoral et d'expulser les experts nigériens associés à l'inscription. Lorsque la Cour suprême de justice a décidé d'autoriser la reprise des activités du Bureau d'appui technique, il n'était plus possible aux experts de récupérer les travaux déjà réalisés, y compris les données de certains électeurs inscrits. Malgré ce revers, les listes électorales avaient pu être constituées et les anomalies détectées étaient en passe d'être rectifiées. Le Président du Parlement a demandé au Conseil d'aider le pays à mobiliser des ressources financières pour les élections. Il a annoncé que la liste des 21 partis politiques devant participer aux élections législatives avait été approuvée par la Cour.

54. En ce qui concerne les récentes manifestations d'étudiants, le Président du Parlement a déclaré que certains partis politiques avaient profité de la situation pour infiltrer les manifestations en envoyant des individus barricader des routes, vandaliser des véhicules et commettre d'autres actes de violence contre des civils. Il a ajouté que la ville avait donc été paralysée jusqu'à l'intervention de la police. Il a qualifié ces actes de tentatives d'entrave à la tenue des élections législatives. À cet égard, il a déploré l'absence d'un ministre de l'intérieur, poste on ne peut plus important pour assurer la sécurité des élections. Il a également souligné qu'il importait que la communauté internationale reste vigilante, étant donné que certains acteurs ne voulaient pas que des élections aient lieu le 10 mars.

55. S'agissant de la réduction des effectifs du BINUGBIS, le Président a exprimé l'espoir que sa restructuration s'opérerait à la suite des élections et ajouté qu'il fallait renforcer le Bureau pour lui permettre de continuer à lutter contre le trafic de drogues et à aider à remédier aux causes profondes de l'instabilité en Guinée-Bissau.

56. En réponse aux questions des membres de la mission du Conseil de sécurité, le Président du Parlement a déclaré que la loi sur la parité des sexes avait été examinée pendant un mois avant d'être adoptée. Il a dit que pour l'heure, seuls 14 % des députés étaient des femmes et indiqué qu'il espérait qu'avec la composition de la prochaine Assemblée nationale le taux passerait à 40 %. Il a également informé la mission qu'en Guinée-Bissau, les femmes jouaient un rôle important dans l'instauration de la paix. Il a évoqué une délégation de femmes parlementaires qui s'était déplacée dans tout le pays pour aider à attirer les femmes et à les associer au processus politique et législatif. Pour ce qui est des rapports entre la politique et l'économie, il a déclaré que, si le Parlement était l'institution au sein de laquelle les lois étaient élaborées et adoptées, il incombait au Gouvernement d'administrer le pays et de créer les conditions nécessaires pour fournir des services de base à la population et répondre aux besoins de développement. Il a toutefois déclaré qu'en quatre ans, le pays avait connu sept gouvernements et que, par conséquent, l'instabilité politique ne pouvait pas permettre au Gouvernement de faire des progrès. En ce qui concerne le Pacte de stabilité et le Code de conduite, il a émis l'espoir que les partis politiques s'y conformeraient. Toutefois, il a dit craindre que certains partis politiques ne s'acquittent pas de leurs obligations, encore que ce ne serait pas la première fois que cela arriverait a-t-il ajouté.

57. Lorsque les chefs des partis politiques ont rejoint les discussions, M. Ndong Mba a réaffirmé que 2019 était une année décisive pour la Guinée-Bissau et précisé que la date du scrutin fixée au 10 mars devait être respectée et que l'élection présidentielle devait se tenir plus tard dans l'année, conformément à la législation en vigueur. Il a demandé aux partis politiques d'honorer leurs engagements et d'éviter une nouvelle fois l'instabilité institutionnelle. Pour conclure, il a déclaré que le Conseil de sécurité continuerait de suivre de près l'évolution de la situation dans le pays.

58. Le chef du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, Domingos Pereira, a souhaité la bienvenue à la délégation et l'a remerciée de ses visites régulières. Il a dit espérer que le Conseil de sécurité reviendrait bientôt pour constater les progrès accomplis par la Guinée-Bissau, et non pour la rappeler à ses obligations constitutionnelles. Il a souligné que les événements récents avaient montré que certains acteurs tentaient de compromettre la tenue des élections législatives. Il a assuré le Conseil que son parti était prêt à contribuer à ce que la démocratie prévale et précisé que son parti avait été accusé à tort d'être à l'origine des problèmes rencontrés lors du processus électoral et d'avoir la mainmise sur le Gouvernement.

59. Le représentant du Parti du renouveau social, Jorge Malu, a affirmé que le pays en était à la dernière étape du processus menant aux élections législatives. Il a rappelé que la composition actuelle du Gouvernement était le fruit d'un accord entre son parti et le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde. Il a précisé que son parti n'accusait pas le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde de contrôler le Gouvernement, mais qu'il avait simplement fait remarquer que le Premier Ministre et la Ministre de l'administration territoriale provenaient tous deux de ce parti. Il a ajouté que son parti souhaitait juste obtenir des explications sur l'écart de 200 000 personnes constaté dans le nombre nettement inférieur d'électeurs inscrits sur les listes de 2018, par rapport à 2014. S'agissant de la date des élections, le représentant a informé la mission qu'aucun parti politique n'était responsable de ce choix, et ajouté qu'elle avait été fixée par décret présidentiel après consultation des partis. En outre, il a affirmé que son parti était prêt à participer aux prochaines élections en dépit des irrégularités constatées et souligné que son parti était signataire du Pacte de stabilité depuis que celui-ci avait été modifié et que des dispositions sur la nécessité de publier un rapport d'audit et de rectifier les listes électorales pour y inscrire les électeurs manquants y avaient été prévues. Enfin, il a déclaré qu'il n'était pas dans l'intérêt de son parti que le Président limoge le Gouvernement actuel en raison de ces irrégularités.

60. Le chef du Parti pour une nouvelle démocratie, Mamadú Iaiá Djaló, a affirmé qu'aucune élection n'était parfaite et souligné que la date du 10 mars retenue pour les élections législatives n'était pas conforme au droit électoral et qu'elle avait été fixée par consensus par les partis politiques. Il a ajouté que son parti serait prêt à se présenter aux élections lorsque les problèmes d'inscription sur les listes électorales seraient réglés. Il a souligné qu'il était important que les élections soient libres, justes et transparentes et permettent de former une assemblée législative plus représentative qui ne céderait pas aux influences extérieures. Après les élections, les nouveaux législateurs allaient pouvoir examiner toutes les lois relatives à la gouvernance, en particulier la loi électorale et la Constitution, donnant au Président, qui n'est pas élu par le peuple, le droit de destituer le Premier Ministre. Pour conclure, il a affirmé que les problèmes rencontrés en Guinée-Bissau avaient commencé peu après la table ronde « Terra Ranka », qui avait mobilisé des fonds du Gouvernement. Il a ainsi demandé à la communauté internationale de respecter les décisions prises lors de cette table ronde et de verser les contributions annoncées.

61. Le chef de l'Union pour le changement, M. Regalla, a informé la mission du Conseil de sécurité que son parti avait signé le Pacte de stabilité et le Code de conduite et était résolu à les respecter pleinement. Il a souligné qu'il fallait que les élections législatives se tiennent à temps, malgré les difficultés rencontrées au moment de la constitution des listes, et s'est dit préoccupé par le fait que des acteurs dissimulés tentaient d'en compromettre la tenue. En ce qui concerne le régime semi-présidentiel en place, il a estimé que si le Président avait le droit de limoger le Gouvernement, il devrait toutefois revenir au parti politique détenant la majorité parlementaire de proposer un candidat ou une candidate au poste de Premier Ministre et que, si la personne retenue n'était pas issue de cette majorité, le Gouvernement serait alors jugé inconstitutionnel. Il a en outre estimé que le BINUGBIS devrait être maintenu pour éviter de perdre les acquis enregistrés jusqu'ici, et être reconfiguré de manière à aider le Gouvernement à mener à bien les réformes nécessaires. Il a proposé que la reconfiguration ait lieu après la mise en place du nouveau gouvernement. Il a ajouté que l'Organisation des Nations Unies devait accorder toute son attention à la lutte contre le fléau du trafic de drogue et de la criminalité organisée dans un État aussi fragile que la Guinée-Bissau. Enfin, il a indiqué que tout Gouvernement qui avait pour ambition de lutter contre la corruption se heurterait à de la résistance.

Réunion avec le Président de la Commission électorale nationale

62. Le Président de la Commission électorale nationale, José Pedro Sambú, a indiqué que la campagne électorale avait débuté le 16 février. Il a informé la mission du Conseil de sécurité que le matériel électoral sensible, comme les bulletins de vote et les formulaires de résultats, allaient être acheminés à Bissau le 23 février. Il a indiqué que la Commission électorale nationale, rassemblant des représentants des partis politiques, du Conseil national des médias, de la Présidence et du Gouvernement, s'était réunie en séance plénière afin de tirer au sort l'ordre d'apparition des partis sur les bulletins de vote, de définir le temps d'antenne à la radio accordé aux partis et de valider le modèle des bulletins de vote.

63. M. Sambú a également souligné qu'une campagne d'instruction civique avait été lancée le 9 février, avec la présence de 1 000 animateurs sur le terrain, et que des messages de la Commission électorale nationale étaient diffusés sur les stations de radio locales. Il a indiqué que la formation des présidents et secrétaires des bureaux de vote, étalée sur deux jours, avait débuté le 16 février et allait se poursuivre jusqu'au 2 mars, date à partir de laquelle les scrutateurs et les agents de sécurité allaient être formés. Il s'est dit préoccupé par la question des mesures de sécurité mais a admis qu'un nouveau Ministre de l'Intérieur venait d'être nommé quelques jours plus tôt et allait être le nouvel interlocuteur direct de la Commission électorale nationale.

64. En réponse à diverses questions posées par les membres du Conseil de sécurité, M. Sambú a déclaré que le Bureau de l'appui technique au processus électoral, en charge des inscriptions des électeurs, se penchait actuellement sur la question des listes électorales. Vu qu'il y avait un délai légal d'amendement et de réclamation, ces listes étaient donc sujettes à modifications au cours de cette période. Ces changements devraient sans doute conduire à un accroissement du nombre de personnes qui y étaient inscrites. Une fois les corrections effectuées, la liste définitive serait transmise à la Commission électorale nationale qui, selon M. Sambú, ne se heurtait à aucun problème d'ordre logistique. Le matériel sensible restant était en cours de production au Portugal et allait arriver à temps. En matière de finances, il a signalé que plusieurs activités électorales que devait financer l'État, en proie à des difficultés budgétaires, pâtissaient de ce déficit.

65. M. Sambú a indiqué que les réformes électorales auraient dû être menées après la signature des Accords de Conakry et avant la tenue du scrutin mais qu'elles seraient

mises en place ultérieurement. Il a affirmé qu'il fallait actualiser le nombre de sièges dans chaque circonscription, suivant le nombre de personnes inscrites sur les listes électorales, car, par exemple, les circonscriptions n° 1 et n° 29, qui comptaient respectivement 60 000 et 17 000 électeurs, avaient toutes les deux trois sièges à l'Assemblée nationale. Il a ajouté que cela n'entamerait pas la crédibilité du scrutin actuel. Pour ce qui est de la loi relative à la parité des sexes, il a signalé qu'elle n'aurait pas d'incidence directe sur la participation des partis mais que des sanctions fiscales étaient prévues. Il a indiqué que la Cour suprême de justice avait communiqué à la Commission électorale nationale les noms des partis qui s'étaient conformés à la loi et que, le 18 février, la Commission les publierait dans la presse. Il a ajouté que la Commission électorale s'était réunie régulièrement avec les partis politiques autorisés à participer aux élections par la Cour suprême de justice. En outre, parmi les partis légalement inscrits, 24 avaient présenté leur liste à la Cour suprême de justice, dont 21 avaient été validées. M. Sambú a estimé que ce point ne devait pas poser de problème. Enfin, il a affirmé que les résultats (provisoires) des élections allaient être publiés 48 heures après la fermeture des bureaux de vote.

Réunion avec le Vice-Président de la Cour suprême de justice

66. Après la réunion avec le Président de la Commission électorale nationale, les membres de la mission du Conseil de sécurité se sont entretenus avec le Vice-Président de la Cour suprême de justice, Rui Nene, en l'absence du Président de la Cour qui était en voyage officiel.

67. M. Nene a souhaité la bienvenue à la délégation et s'est dit prêt, une fois de plus, à recevoir tout conseil qui pourrait faire avancer le processus de paix en Guinée-Bissau. Il a invité les membres de la délégation à continuer de soutenir le pays pendant la période électorale et au-delà et souligné que les élections n'avaient jamais permis de résoudre les crises institutionnelles dans le pays. Il a informé la mission que le système judiciaire était indépendant et ajouté qu'à défaut de cour constitutionnelle en Guinée-Bissau, la Cour suprême de justice jouait ce rôle. Il a expliqué que la Cour suprême de justice avait une compétence administrative sur les opérations électorales et que tous les partis politiques souhaitant participer aux élections devaient lui présenter leur candidature à des fins de vérification. En cas de constat d'irrégularités, la Cour suprême de justice en informerait le chef du parti concerné et demanderait au parti de lui communiquer les informations manquantes. Une fois le processus de vérification achevé en séance plénière de la Cour suprême, une liste provisoire de candidats serait établie pour permettre aux candidats de savoir s'ils sont ou non en conformité avec la loi. La liste définitive serait arrêtée à l'issue de la séance plénière de la Cour suprême et transmise à la Commission électorale nationale en vue de sa prise en compte dans les élections. Une fois la liste définitive publiée, il n'y aurait plus de possibilité de réclamation.

68. M. Nene a rappelé que la Cour suprême de justice était la cour d'appel de dernier ressort du système judiciaire bissau-guinéen et que le Président et le Vice-Président de la Cour suprême étaient élus par le Haut Conseil de la magistrature qui est l'un des organes exécutifs et administratifs de la Cour suprême, composé de juges conseillers et présidé par le Président de la Cour suprême. Il a également indiqué qu'elle était composée de trois chambres : une chambre pénale, une chambre civile et une chambre administrative et sociale. Pour ce qui est de son rôle dans la vérification des candidats des partis politiques à des élections, ou de son intervention en cas de contestation des résultats électoraux, il a informé la mission que les candidats pouvaient d'abord contester les résultats auprès des commissions régionales. En cas de désaccord, les candidats concernés pouvaient alors s'adresser à la Commission électorale nationale, chargée de vérifier la conformité des réclamations. S'ils n'étaient pas satisfaits du règlement du litige à ce niveau, ils pouvaient former un recours devant la Cour

suprême de justice, en veillant à respecter les délais impartis. Il a expliqué que la décision de la Cour suprême de justice était sans appel. Il a indiqué que, compte tenu du désaccord entre les différents partis politiques, la Cour suprême de justice avait été saisie par la Commission électorale nationale de la question de l'interruption du processus d'inscription des électeurs. En tant qu'institution indépendante, la Cour suprême de justice s'était prononcée en toute impartialité.

69. Pour ce qui est du respect de la loi relative à la parité des sexes par les partis politiques, M. Nene a indiqué que la Cour suprême de justice avait demandé aux partis d'inclure un quota de 36 % de femmes dans leurs listes de candidats. Compte tenu du faible taux de participation des femmes à la vie politique en Guinée-Bissau, il était difficile pour les partis de satisfaire à cette exigence. Il a toutefois précisé que certains partis avaient délibérément ignoré ce quota. Il a ajouté que la Cour suprême de justice allait faire preuve de fermeté à l'égard des partis politiques sur la question de la parité aux prochaines élections car, d'ici-là, ils avaient le temps d'encourager des femmes à participer à la vie politique.

70. Sur la question du trafic de drogue et de la criminalité transnationale organisée, M. Nene a assuré la délégation que les tribunaux de Guinée-Bissau avaient les compétences nécessaires et que des mesures étaient prises pour lutter contre ce problème. Il a précisé qu'à chaque fois qu'une affaire était ouverte, le ministère public menait des enquêtes et l'affaire était portée devant un juge à des fins de poursuites. L'affaire pouvait aussi être portée devant la chambre pénale de la Cour suprême de justice.

Réunion avec les chefs des partis politiques non représentés au Parlement

71. Après la réunion avec le Vice-Président de la Cour suprême de justice, les membres de la mission du Conseil de sécurité ont rencontré les chefs des partis politiques non représentés à l'Assemblée nationale, parmi lesquels le Mouvement pour l'alternance démocratique, le Mouvement démocratique guinéen, le Mouvement guinéen démocratique, le Congrès national africain de Guinée-Bissau, le Parti de la résistance de Guinée-Bissau, le Parti social démocrate, le Mouvement patriotique, le Parti démocratique du centre et le Parti démocratique pour le développement.

72. À l'ouverture de la réunion, M. Ndong Mba a indiqué que la visite des membres du Conseil de sécurité avait pour objet de soutenir et d'encourager les partis politiques et les autorités à tenir les élections législatives dans les délais prévus, à savoir le 10 mars, et l'élection présidentielle en 2019, ainsi que de les exhorter à respecter le Pacte de stabilité et le Code de conduite signés récemment. Plusieurs représentants de partis ont dénoncé les problèmes rencontrés lors de l'inscription des électeurs et signalé de forts écarts entre le nombre d'inscrits sur les listes électorales de 2019 et celui de 2014. Certains représentants ont demandé au Conseil de sécurité d'appuyer leur demande de publication du rapport d'audit de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le processus d'inscription des électeurs, d'autres ont demandé au Conseil de contribuer à ce que les élections se déroulent de manière inclusive et soient conformes aux normes internationales, en précisant que si ces normes n'étaient pas respectées, les plus petits partis politiques allaient en pâtir. Il a également été question de la sécurité des candidats, des ressources de campagne et de la couverture médiatique des campagnes. Plusieurs représentants ont signalé d'éventuelles difficultés susceptibles de surgir après les élections.

73. M. Ndong Mba a pris note des points abordés et précisé que la question du nombre d'inscrits sur les listes électorales avait déjà été soulevée à plusieurs reprises lors des réunions de la mission à Bissau. Il a indiqué clairement que, selon le point de vue du Conseil de sécurité, la liste d'électeurs inscrits devait refléter la réalité et que des mesures avaient été prises pour remédier à toute anomalie. Il a en outre appelé

les partis politiques à faire preuve de patience en attendant que la CEDEAO achève son audit. Enfin, il a prié instamment les partis politiques de participer pleinement aux élections à venir le 10 mars 2019 et à l'élection présidentielle qui se tiendrait plus tard dans l'année et ajouté qu'il espérait que ces élections permettraient de marquer le début d'une nouvelle période de stabilité dans le pays.

Réunion avec les organisations de la société civile et la Commission d'organisation de la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement en Guinée-Bissau

74. Les membres de la mission du Conseil de sécurité ont rencontré des représentants de la société civile qui ont été plus d'un à souligner que le peuple bissau-guinéen aspirait au changement. Tout en reconnaissant que c'était à la population elle-même de faire évoluer la situation dans le pays, plusieurs d'entre eux ont prié instamment l'ONU de « ne pas les abandonner ». Sur la question des élections, nombreux sont ceux qui ont indiqué qu'ils souhaitaient qu'elles se déroulent dans le calme et se sont félicités de la signature du Pacte de stabilité et du Code de conduite. Certains ont exprimé leur inquiétude au sujet des irrégularités constatées dans les inscriptions sur les listes électorales et ont prié l'Organisation des Nations Unies de continuer d'apporter son soutien à la tenue du scrutin. Plus d'un a demandé l'appui de la communauté internationale afin de veiller à la mise en place d'un gouvernement stable à l'issue du scrutin. Il a également été demandé à la communauté internationale d'aider la Guinée-Bissau à renforcer le contrôle de ses frontières maritimes. Plusieurs intervenants ont fait remarquer qu'il fallait réformer les services publics, les lois relatives aux partis politiques et les secteurs de la défense et de la sécurité et de la justice, et prié l'ONU de faciliter ces réformes. Il a également été question des manifestations publiques du 15 février 2019, qui ont pris une tournure violente, du climat politique actuel, des efforts de réconciliation nationale et du rôle de plus en plus important des femmes et des jeunes. Certains représentants ont demandé au Conseil de sécurité d'envisager d'examiner et de lever les sanctions prononcées contre 10 militaires à l'issue des élections.

75. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies et codirigeant de la mission, Kacou Léon Adom, a salué le rôle joué par les organisations de la société civile à bien des égards dans le discours politique et social, les a remerciées de leur contribution au processus démocratique et les a encouragées à poursuivre leur engagement, en affirmant que les Bissau-Guinéens jouaient un rôle de premier plan dans le changement et la résolution de la crise politique. Il a en outre encouragé les femmes et les jeunes à prendre part au débat politique.

Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux

76. À l'occasion d'un déjeuner de travail, la mission a rencontré l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'une réunion présidée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Guinée équatoriale, en sa qualité de coordonnateur résident, à laquelle ont participé des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et de la Banque mondiale. Les bureaux du HCDH et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime se trouvent dans les locaux du BINUGBIS.

77. Le Coordonnateur résident a précisé que l'objet de cette réunion était de faire le point sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau. Il a signalé que 10 organismes, fonds et programmes des Nations Unies menaient des activités en Guinée-Bissau et que leurs programmes figuraient dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2016-2020. Il a ajouté que la planification de la prochaine phase du Plan-cadre devait débiter en 2020. Par ailleurs, il a estimé qu'il était désormais temps de redéfinir les priorités pour la Guinée-Bissau et d'adapter en conséquence les futures interventions de l'ONU. Il a ajouté que la période postélectorale devait être marquée par la stabilité, ce qui allait permettre à l'Organisation d'établir un partenariat avec le nouveau gouvernement en place et de redéfinir les priorités pour le pays, en particulier en ce qui concerne les réformes cruciales dans les services publics.

78. Le Coordonnateur résident a expliqué que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement reposait sur quatre piliers : a) aider les institutions de l'État à consolider la stabilité, la primauté du droit et la participation démocratique ; b) favoriser la croissance économique et promouvoir durablement la réduction de la pauvreté, la création d'emplois décents, la sécurité alimentaire et la transformation structurelle de l'économie ; c) veiller à ce que les groupes vulnérables et marginalisés aient accès aux services de base de qualité (services de santé, de nutrition, de lutte contre le VIH/sida, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'éducation et de protection) de manière durable et équitable et promouvoir une utilisation durable de ces services ; d) aider les institutions, les organisations de la société civile et le secteur privé à promouvoir la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la gestion des risques et la prévention des catastrophes.

79. La personne représentant l'UNICEF a indiqué que le Fonds avait fourni des services de base, notamment en matière de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement, de VIH et d'éducation, et qu'il collaborait avec six autres organismes des Nations Unies en vue de l'exécution de leurs programmes. Les grèves récurrentes des enseignants auraient compliqué considérablement les activités d'appui et les interventions de l'UNICEF dans le secteur de l'éducation. Le Fonds avait toutefois pu assurer et faciliter la distribution de manuels scolaires et la construction de nouvelles écoles. En matière de santé, l'UNICEF avait appuyé la vaccination des enfants, ce qui avait permis d'atteindre un taux de couverture de 80 % de la population cible. Le Fonds avait également contribué à la réduction du nombre de décès néonataux, la mortalité juvénile étant particulièrement élevée en Guinée-Bissau. L'UNICEF avait également aidé 4 000 agents sanitaires locaux à fournir des services de santé dans les régions les plus reculées. Ces deux dernières années, le Fonds avait remis en état 64 centres de santé et continué de fournir des services communautaires aux personnes vivant avec le VIH et de prendre en charge les questions de protection de l'enfance, notamment la question des mutilations génitales féminines. Il avait en outre facilité la collecte de données sur les ménages en matière de développement humain dans le cadre des objectifs de développement durable.

80. La mission du Conseil de sécurité a été informée que la Banque mondiale avait ouvert un bureau à Bissau il y a environ deux ans et demi et que ses opérations étaient axées sur le secteur public, notamment sur l'appui budgétaire, les services énergétiques, les soins de santé et les technologies de l'information et des communications. Le représentant de la Banque mondiale a affirmé que quelque 215 millions de dollars avaient été investis jusque-là. Il a signalé que la croissance économique bissau-guinéenne avait reculé de 3,8 % en 2018 par rapport au taux de croissance de 5,9 % en 2017. Cette baisse était due à la très faible production de noix de cajou et à une chute de leurs prix à l'échelle mondiale. Il a ajouté que les recettes fiscales avaient également baissé de 1,7 % par rapport au produit intérieur brut, tandis que l'inflation annuelle se situait à 1,2 %. La situation financière de l'État était

globalement fragile et la Banque mondiale appuyait les réformes en matière de gestion des finances publiques, de services douaniers, de recouvrement des impôts et d'établissement du budget. Il a également indiqué qu'un appui était apporté aux réformes menées dans le secteur de l'énergie en vue d'améliorer les capacités de production et de garantir la gestion efficace et la durabilité du secteur.

81. La personne représentant le Programme alimentaire mondial a souligné que le pays avait besoin de stabilité. Elle a ajouté que les institutions de l'État étaient demeurées très faibles et avaient besoin de soutien pour être efficaces et efficientes sur le plan opérationnel. Elle a indiqué que le Programme alimentaire mondial avait mis en place des interventions en matière de nutrition compte tenu de l'état nutritionnel médiocre dans le pays. À cet égard, le PAM a aidé à améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire en dotant les institutions nationales de plus de moyens et en instaurant un programme d'alimentation scolaire avec les écoles publiques, ce qui a permis de porter le taux d'inscription de 55 % à 60 %. Mis en œuvre dans 800 écoles, le programme a au total bénéficié à près de 180 000 enfants. Globalement, près de 18 % de la population bissau-guinéenne bénéficiait de l'aide à la nutrition. La personne représentant le Programme alimentaire mondial a recensé les maladies liées à la nutrition (diabète, malnutrition, etc.) considérées comme prévalentes dans le pays, et indiqué que le Programme avait décidé de mettre en place des mécanismes visant à promouvoir la durabilité dans certaines zones d'intervention, en organisant des formations et en faisant évoluer les politiques et les comportements alimentaires.

82. La personne représentant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a présenté les travaux du HCR en matière de protection et d'acceptation des réfugiés en Guinée-Bissau. Le Haut-Commissariat avait cherché une solution durable pour les quelque 10 000 réfugiés sénégalais dans le pays. En décembre 2018, 7 000 d'entre eux avaient obtenu la citoyenneté bissau-guinéenne par décret présidentiel. Des moyens étaient mis en œuvre pour prendre en charge les autres réfugiés. Tandis que le Programme alimentaire mondial se consacrait à fournir des moyens de subsistance aux réfugiés, élément primordial, le HCR s'employait, pour sa part, à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2020. La personne représentant le HCR a indiqué qu'un document d'orientation sur l'apatridie avait été élaboré et devait être mis en œuvre prochainement. Elle a ajouté que quelque 3 700 pièces d'identité avaient été délivrées à des réfugiés naturalisés, et que des efforts étaient faits pour faciliter leur intégration dans la société.

83. Le Fonds des Nations Unies pour la population a informé la mission du Conseil de sécurité qu'il avait commencé ses travaux en 1987, en mettant l'accent sur les décès maternels évitables, la planification familiale et l'élimination de la violence fondée sur le genre. Il a collaboré avec d'autres organismes dans ces domaines et s'est employé à réduire l'incidence et la prévalence du VIH.

84. Le PNUD a indiqué qu'il s'intéressait principalement, depuis le début de ses opérations en 1974, aux questions relatives à la gouvernance, à l'environnement et à la réduction de la pauvreté. En ce qui concerne la gouvernance, il s'est attaché à améliorer l'accès à la justice et la mise en place d'infrastructures destinées à renforcer les systèmes de justice. Il a également supervisé des interventions concernant des institutions spécialisées telles que le Parlement et travaillé avec des organisations de la société civile pour accroître les moyens dont elles disposent en matière de décentralisation et d'administration locale. Sur le plan de l'environnement, la Guinée-Bissau est jugée vulnérable aux changements climatiques. Le PNUD a appuyé l'action que menait le Gouvernement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et qui lui offraient l'occasion de promouvoir un environnement pacifique, en particulier dans le cadre de l'objectif 16.

85. La personne représentant le Groupe des droits de l'homme du BINUGBIS, s'exprimant au nom du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, a mentionné trois domaines relevant du mandat de ce dernier : la coordination et l'assistance en matière de promotion des droits de l'homme, le suivi et l'établissement de rapports sur les questions relatives aux droits de l'homme et l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans ses programmes. Le Groupe a collaboré avec divers groupes, notamment des organisations de la société civile et des organes de l'État, pour promouvoir les valeurs des droits de l'homme dans le discours civil et la prestation des services sociaux. Il a indiqué que les problèmes en matière de droits de l'homme en Guinée-Bissau avaient trait aux actes d'impunité, à l'accès limité à la justice et aux services de base, à la violence sexuelle, à la traite des êtres humains et à la mauvaise qualité des centres de détention. La capacité des organisations de la société civile de suivre les questions relatives aux droits de l'homme et d'en rendre compte a par ailleurs été considérée comme étant gravement compromise.

86. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a informé la mission du Conseil de sécurité qu'elle œuvrait en Guinée-Bissau depuis 1974 et qu'elle était le principal acteur dans le secteur de la santé. La personne représentant l'Organisation a relevé certains problèmes d'ordre opérationnel, notamment la capacité de coordination des acteurs nationaux, en particulier dans les régions reculées, la plus grande prévalence des maladies non transmissibles et la faiblesse des infrastructures de santé. Elle a noté que la contribution du Gouvernement au secteur de la santé n'était que de 8 % au titre des salaires, que 47 % du financement du secteur provenait de sources extérieures et 46 % de services payants auxquels la population locale avait accès. L'élaboration du troisième plan national de développement, axé principalement sur la nécessité de mettre en place un système de santé résilient, vient juste de s'achever.

87. En réponse aux observations et aux questions des membres du Conseil de sécurité, le Coordonnateur résident a souligné qu'un nombre restreint de donateurs versaient des fonds à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales présentes en Guinée-Bissau, ce qui fait de la mobilisation des ressources un défi majeur. L'instabilité politique, source de frustrations pour les donateurs, a apparemment eu pour conséquence de limiter le financement consacré aux programmes. La tenue d'une conférence des donateurs pourrait être envisagée si les élections se déroulaient bien et si le climat restait favorable. Pour sa part, le PNUD a également noté qu'il y avait moyen de combler le vide que laisserait le départ du BINUGBIS et souligné qu'il fallait pour cela disposer de ressources et d'un plan de transition à mettre en œuvre. Le Coordonnateur résident a précisé que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était aussi pleinement conforme aux résultats de la table ronde « Terra Ranka », les quatre résultats du Plan-cadre correspondant aux quatre domaines de communication de la table ronde. Le Programme alimentaire mondial a mis l'accent sur le fait qu'un plan de transition était essentiel à une reprise sans heurt des tâches résiduelles.

88. En réponse à la question de savoir si l'OMS préparait le pays à faire face à d'éventuelles crises sanitaires telles que l'Ebola, l'Organisation a informé la mission du Conseil de sécurité des efforts qu'elle déployait pour aider le pays à se préparer aux situations d'urgence sanitaire publique, à les surveiller et à y réagir. La personne représentant l'OMS a fait noter que l'Organisation avait, pour épauler les centres d'opérations d'urgence qui avaient été créés par le Ministère de la santé, mis en place quatre bureaux régionaux au sein des quatre centres régionaux désignés par le Gouvernement. Ces bureaux, dotés de membres du personnel médical de l'OMS et d'un chauffeur, fournissent un appui continu au Ministère et ont renforcé les capacités de surveillance et les équipes d'intervention rapide en vue de faire face à toute crise sanitaire. L'OMS a également consolidé les moyens des laboratoires en proposant une formation à l'ensemble du personnel de laboratoire du pays, en offrant une formation

entomologique, en élaborant des procédures opérationnelles permanentes, protocoles, manuels et plans liés à la préparation aux situations d'urgence et à l'organisation des secours, et en fournissant un équipement de protection individuelle à tous les centres de santé du pays. Dans le cadre du principe « Un monde, une santé », l'OMS a également continué de mettre ses compétences et son expérience au service du pays en collaborant avec le Ministère et d'autres partenaires des Nations Unies, notamment les organisations non gouvernementales qui y sont présentes. Elle a continué d'ouvrir au personnel du Ministère des possibilités de développer ses capacités. Enfin, elle a informé la mission que la Guinée-Bissau était, avec son appui, en passe de se faire décerner un certificat d'éradication de la poliomyélite et que le comité de certification devrait arriver dans le pays avant la fin du mois de février pour réaliser une évaluation sur le terrain.

Réunion avec le Président de la Guinée-Bissau

89. Le 16 février, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une réunion avec le Président de la Guinée-Bissau, José Mário Vaz, au Palais présidentiel. Dans ses observations liminaires, M. Adom, qui codirigeait la mission, a remercié le Président d'avoir rencontré le Conseil et rappelé l'objectif de la visite, en soulignant qu'il importait que se tiennent à temps les élections législatives, le 10 mars, et l'élection présidentielle, par la suite en 2019. Il a sollicité les vues du Président sur la situation actuelle en Guinée-Bissau, notamment sur les préparatifs des élections législatives, ainsi que son avis préliminaire sur la date de l'élection présidentielle de 2019.

90. Le Président Vaz a souhaité la bienvenue au Conseil de sécurité à Bissau et ajouté qu'il importait que le Conseil obtienne ses informations au sujet de la situation directement sur le terrain dans le cadre de ses rencontres avec les Bissau-Guinéens. Il a encouragé la mission à poser des questions. Il a précisé que la Guinée-Bissau se trouvait actuellement dans une situation difficile et s'est félicité des efforts déployés par le Conseil pour aider le pays à trouver une issue à la crise. Il a noté que le pays ne s'était heurté à aucun problème d'inscription sur les listes électorales lors des scrutins précédents. Malgré les difficultés rencontrées, il a assuré le Conseil que toutes les conditions étaient réunies pour que les élections législatives se tiennent le 10 mars. Il a fait observer que, de l'extérieur du pays, le Conseil avait pu entendre des informations erronées sur la Guinée-Bissau, et d'ajouter que cette brève visite ne permettrait pas à la mission de bien connaître le pays. Il a indiqué que la situation en Guinée-Bissau était calme à l'approche des élections et noté que les militaires continuaient de rester dans leurs casernes. Il a également expliqué que c'était en respectant les forces armées et leur chaîne de commandement qu'il était arrivé à les y maintenir, et que c'était pour cette raison que le calme continuait de régner dans le pays. Il a poursuivi en disant qu'il ne communiquait qu'avec le Chef d'état-major général de l'armée. Il a signalé que ce serait la première fois depuis 1994 que les dirigeants de Guinée-Bissau resteraient au pouvoir jusqu'à la fin de leur mandat. Il a fait observer que le Conseil ne venait en visite en Guinée-Bissau que lorsqu'il y avait des crises.

91. En réponse aux questions posées par la mission, le Président Vaz a déclaré qu'il préférerait ne pas discuter de la date de l'élection présidentielle pour le moment, puisque la priorité était aux élections législatives. Il a ajouté qu'un programme de réformes serait lancé après la tenue de ces élections, et que la Guinée-Bissau était mobilisée pour l'échéance électorale du 10 mars, qui devrait mener à la paix et à la stabilité. Il a indiqué que l'ensemble des forces de défense et de sécurité veilleraient à ce que le scrutin se déroule dans le calme. Il a dit avoir usé de son influence pour défendre la jeunesse. Toutefois, selon la Constitution, il ne détient pas de pouvoirs exécutifs. Il a précisé qu'il était le chef de l'État et non du Gouvernement, et qu'il n'était donc pas responsable du Trésor public. Il a informé la mission de son

programme intitulé « Mona Lama », et indiqué que plus de 80 % de la population vivait dans des zones rurales. Il a estimé que c'était là que le développement en Guinée-Bissau devait commencer et que le pays devait en soutenir les jeunes. Il a ajouté qu'il disposait également d'un programme de lutte contre la corruption et que la Guinée-Bissau ne pouvait pas aller de l'avant si les ressources de l'État n'étaient pas bien gérées. Il a déclaré que l'argent de l'État devait aller au Trésor public. Il a dit que la bataille qu'il avait engagée s'inscrivait dans le cadre de la lutte contre la corruption et que le pays faisait face à des problèmes dans les secteurs de la santé, des infrastructures et des transports.

92. Le Président Vaz a rappelé le discours qu'il avait prononcé à l'Assemblée générale en septembre 2018 et sa rencontre avec le Secrétaire général, avec qui il avait évoqué les réformes en Guinée-Bissau. Il s'est dit favorable à toute réforme du BINUGBIS qu'envisagerait le Secrétaire général. S'agissant du financement des élections, il a indiqué qu'il avait soulevé cette question avec les chefs d'État et de gouvernement de la communauté lusophone lors du dernier sommet de la Communauté des pays de langue portugaise. Il a également abordé le sujet lors du sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et fait noter que le Président de la Côte d'Ivoire avait joué un rôle crucial en aidant à mobiliser des fonds pour les élections en Guinée-Bissau. Il a conclu en disant que le Premier ministre était le mieux placé pour répondre aux questions relatives au financement des élections.

93. Le Président Vaz a fait part de ses préoccupations au sujet de l'armée. Il a expliqué que les militaires s'étaient bien comportés au cours de son mandat et que les « anciens combattants de la liberté » devaient être indemnisés pour pouvoir quitter les casernes. Il a appelé à la levée des sanctions contre l'armée et regretté que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de se rendre au quartier général de l'armée à Bissau. Il a souligné que l'armée avait besoin de l'appui de la communauté internationale. Il a dit qu'il enverrait des instructions au Représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui demander de déterminer pourquoi les sanctions imposées par l'Organisation n'avaient pas été levées.

94. En ce qui concerne les questions relatives aux listes électorales et aux déficits de financement, le Président Vaz a déclaré qu'il ferait part de ces préoccupations au Gouvernement. Il a indiqué que le PNUD gérait le panier de financement commun destiné aux élections et que les autorités bissau-guinéennes s'employaient à résoudre les cas des citoyens qui possédaient une carte d'électeur mais dont les noms avaient été omis des listes électorales. Il a dit qu'il se penchait avec le Premier ministre sur la question. Il a dit que la Guinée-Bissau avait besoin d'aller de l'avant et que le pays comptait sur l'appui du Conseil de sécurité. Il a de nouveau demandé au Conseil de lever les sanctions contre les membres concernés de l'armée bissau-guinéenne.

95. Vers la fin de la réunion, M. Ndong Mba a lancé un ultime appel au Président Vaz, en évoquant la possibilité qu'il avait de placer le pays sur la voie de la paix et de la stabilité en tenant les élections à temps. Et d'ajouter que si elle investissait dans son agriculture, la Guinée-Bissau pourrait nourrir toute l'Afrique de l'Ouest, ce qui nécessiterait toutefois, pour attirer les investissements étrangers, une stabilité politique. Le Président Vaz a répondu que le pays ne souffrait plus de la guerre, des passages à tabac et des détentions arbitraires, et qu'il s'agissait là de son héritage.

96. À la suite de leur rencontre avec le Président Vaz, les codirigeants de la mission du Conseil de sécurité ont informé les médias de l'objet principal de la visite du Conseil, des réunions tenues avec divers interlocuteurs et des principaux messages véhiculés à tous les acteurs politiques, notamment au Gouvernement, à la société civile et aux groupes de femmes et de jeunes.

Observations/Principaux enseignements

97. Au cours des entretiens qu'ils ont eus avec les principales parties prenantes nationales et internationales, les membres du Conseil de sécurité ont vivement préconisé de poursuivre le dialogue politique en vue de l'application intégrale des Accords de Conakry et de la feuille de route établie par la CEDEAO dans les délais convenus. Ils ont expressément déclaré qu'il convenait de tenir des élections législatives libres, justes et transparentes le 10 mars et une élection présidentielle dans l'année, conformément à la législation. La mission a pris note des préoccupations exprimées par certains partis politiques et par les représentantes et représentants de la société civile au sujet du processus d'inscription sur les listes électorales, en particulier des écarts entre le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales de 2019 et de 2014. La mission a exhorté les organes concernés à remédier aux irrégularités constatées afin de permettre aux citoyens exclus du processus électoral d'exercer leur droit de vote. Cela étant, les membres du Conseil se sont félicités de la signature du Pacte de stabilité et du Code de conduite le 14 février 2019, encourageant les parties à respecter leurs obligations telles qu'elles sont énoncées dans les deux documents. La mission les a également engagées à poursuivre les efforts qu'elles déploient pour réformer la constitution en vue d'atténuer les risques d'une nouvelle crise politique, le but étant de parvenir à une répartition claire des tâches et fonctions entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Annexe I

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest

Mission en Côte d'Ivoire (14 et 15 février 2019) codirigée par la Guinée équatoriale et la Côte d'Ivoire

1. Le Conseil de sécurité effectuera une mission en Côte d'Ivoire, conformément aux déclarations de sa présidence en date du 30 juin 2017 (S/PRST/2017/8) et du 24 juillet 2017 (S/PRST/2017/10 et S/PRST/2017/11). Cette visite aura pour objet de dresser le bilan de la transition en cours en Côte d'Ivoire, ainsi qu'au Libéria et en Sierra Leone, et d'appuyer, d'une part, les activités que mène le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) pour prévenir les conflits et consolider la paix, dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano, et de soutenir, d'autre part, les équipes de pays des Nations Unies présentes dans ces trois pays.
2. Les membres de la mission rencontreront le Vice-Président et le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et participeront, aux côtés d'experts issus des équipes de pays concernées et de l'UNOWAS, à une table ronde sur la transition du maintien de la paix vers la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone.
3. Conformément à ses domaines d'intérêt et au cadre exposé au paragraphe 1 ci-dessus, le Conseil s'attachera à :
 - a) Examiner la situation politique et économique et les conditions de sécurité dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano, en particulier en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. À cet égard, la mission devra :
 - i) Étudier la situation politique, économique et sociale de la sous-région, en particulier dans les pays concernés ;
 - ii) Examiner la situation en matière de sécurité dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano, en particulier dans les pays concernés ;
 - iii) Recenser les éléments qui font actuellement obstacle à la paix et à la stabilité dans la sous-région ;
 - b) Saluer et appuyer les stratégies mises en place par l'Union du fleuve Mano pour favoriser la paix, la stabilité et le développement économique dans la sous-région. À cet égard, la mission devra :
 - i) S'informer des stratégies régionales qui ont été mises en place pour renforcer la résilience des États face aux crises et la coopération entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'UNOWAS, dans le cadre de l'appui aux États sortant d'une situation de crise ;
 - ii) Évaluer les progrès accomplis par le Gouvernement ivoirien pour stabiliser la situation en matière de sécurité à Abidjan et dans le reste du pays, en particulier dans la région frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria ;
 - iii) Inviter le Gouvernement à poursuivre sur la voie d'une gouvernance plus démocratique et d'une politique plus ouverte, et à continuer de promouvoir les droits de l'homme ;
 - c) Évaluer la transition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. À cet égard, la mission devra :
 - i) Évaluer les stratégies nationales de règlement des crises et de consolidation de la paix ;

- ii) Favoriser la communication avec les équipes de pays et les échanges de données d'expérience et de meilleures pratiques concernant la transition du maintien de la paix vers la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone ;
 - iii) Recenser les vulnérabilités structurelles persistantes, qui pourraient provoquer la résurgence de l'instabilité et des conflits dans les États concernés ;
 - iv) Évaluer les moyens dont disposent les États et les équipes de pays pour développer et coordonner des stratégies permettant de financer la paix et la stabilité à long terme, en tenant compte du rôle des institutions financières internationales et du secteur privé ;
 - v) Tirer les enseignements du rôle qu'a joué la Commission de consolidation de la paix dans la préparation d'une consolidation de la paix à plus long terme, et formuler des recommandations sur la manière dont elle peut contribuer plus largement aux activités de transition ;
 - vi) Encourager la coopération transfrontière entre les pays concernés afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée et la violence de proximité ;
- d) Encourager la participation de la société civile et des femmes aux processus de prévention et de sortie de crise. À cet égard, la mission devra :
- i) Mettre l'accent sur le rôle des organisations de la société civile dans la prévention et le règlement des conflits ;
 - ii) Transmettre des données d'expérience et des bonnes pratiques en matière de cohésion sociale et de réconciliation nationale et renforcer la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de prévention et dans le processus de sortie de crise ;
- e) Réaffirmer son appui indéfectible à la sous-région. À cet égard, la mission devra :
- i) Réaffirmer la volonté qu'a l'Organisation des Nations Unies de continuer d'apporter son appui à la Côte d'Ivoire, au Libéria et à la Sierra Leone par l'intermédiaire de leurs équipes de pays respectives et de l'UNOWAS ;
 - ii) Souligner que la Côte d'Ivoire est un pays essentiel de la sous-région, qui devrait rester un modèle de stabilité et de développement, et réaffirmer que l'ONU appuie la politique que le Gouvernement ivoirien mène en faveur de la consolidation de la paix ;
 - iii) Réaffirmer l'appui du Conseil de sécurité au renforcement des capacités de l'UNOWAS afin de faciliter la transition du maintien de la paix vers la consolidation de la paix dans les missions de l'ONU déployées en Afrique de l'Ouest.

Mission en Guinée-Bissau (15 et 16 février 2019) codirigée par la Guinée équatoriale et la Côte d'Ivoire

4. Le Conseil de sécurité effectuera une mission en Guinée-Bissau, dans le cadre défini par sa résolution [2404 \(2018\)](#) et ses communiqués de presse des 21 février, 7 septembre et 27 décembre 2018.

5. Les membres de la mission rencontreront le Président de la République de Guinée-Bissau, le Premier Ministre et son Gouvernement, le Président de l'Assemblée nationale, le Président de la Cour suprême de justice, le Président de la Commission électorale nationale, les chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et les chefs de ceux qui ne le sont pas. Ils rencontreront

également les représentantes et représentants des organisations de la société civile, y compris des groupes de femmes et de jeunes, les membres de cinq organisations internationales présentes en Guinée-Bissau (Union africaine, Communauté des pays de langue portugaise, CEDEAO, Union européenne et ONU), le corps diplomatique, l'équipe de pays des Nations Unies et les responsables du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), entre autres.

6. Les membres de la mission s'acquitteront des tâches ci-après :

a) Mener des pourparlers avec les principales parties prenantes engagées dans la crise politique en Guinée-Bissau et militer résolument en faveur des initiatives suivantes : i) l'ouverture d'un dialogue politique en vue de l'application de l'Accord de Conakry et de la feuille de route établie par la CEDEAO dans les délais convenus ; ii) la préparation et la conduite d'élections libres et régulières ; iii) la tenue des élections législatives prévues le 10 mars et de l'élection présidentielle prévue pour 2019, conformément à la législation ; iv) l'élaboration de réformes constitutionnelles établissant une répartition claire des tâches et fonctions entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire afin d'éviter qu'une nouvelle crise n'éclate entre les responsables politiques ; v) l'engagement du Gouvernement et des autorités législatives à financer et à continuer de mettre en œuvre des programmes de développement en faveur du peuple bissau-guinéen pendant toute la durée des négociations politiques et du calendrier électoral ;

b) Analyser les conséquences des tensions politiques sur les conditions de vie des populations en Guinée-Bissau ;

c) Évaluer les progrès accomplis en matière de réformes, en particulier dans les domaines de la sécurité et de la justice, ainsi que dans la lutte contre l'impunité s'agissant des violations et des infractions passées ;

d) Évaluer dans quelle mesure le BINUGBIS s'acquitte du mandat qui lui a été assigné, et au titre duquel il doit contribuer, en appui aux autorités bissau-guinéennes, à une paix et à une stabilité durables dans le pays, notamment en renforçant les institutions démocratiques et en aidant les autorités nationales et les parties prenantes à promouvoir et à protéger les droits de la personne ;

e) Évaluer les mesures prises par les autorités bissau-guinéennes pour appliquer et actualiser les textes législatifs et les mécanismes nationaux de façon à combattre plus efficacement la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues et le blanchiment d'argent, qui menacent la sécurité et la stabilité de la Guinée-Bissau et de la sous-région (voir résolution 2404 (2018), par. 20) ;

f) Réaffirmer l'appui du Conseil au rôle essentiel et à la participation active du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS, M. José Viegas Filho, qui a usé de ses bons offices et assuré une coordination et une collaboration étroites avec la communauté internationale, en particulier l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO et l'Union européenne ;

g) Réaffirmer l'appui du Conseil aux organisations sous-régionales, régionales et internationales qui œuvrent activement à la stabilisation de la Guinée-Bissau.

Annexe II

Composition de la mission du Conseil de sécurité en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau

- M. l'Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytswerve (Belgique)
 - M. l'Ambassadeur Wu Haitao (Chine)
 - M. l'Ambassadeur Kacou Houadja Léon Adom (Côte d'Ivoire)
 - M. Josué Fiallo (République dominicaine)
 - M. l'Ambassadeur Anatolio Ndong Mba (Guinée équatoriale)
 - M. Antoine Michon (France)
 - M. l'Ambassadeur Jürgen Schulz (Allemagne)
 - M. l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani (Indonésie)
 - M. l'Ambassadeur Mansour Alotaibi (Koweït)
 - M. Paul Duclos (Pérou)
 - M^{me} l'Ambassadrice Joanna Wronecka (Pologne)
 - M. Dmitry A. Polyanskiy (Fédération de Russie)
 - M. l'Ambassadeur Jerry Matthews Matjila (Afrique du Sud)
 - M. l'Ambassadeur Jonathan Allen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 - M^{me} Elaine French (États-Unis d'Amérique)
-